

AVIS CONCOURS Rédacteur principal 2^{ème} classe – Session 2021

Le centre de gestion du Doubs organise un concours de rédacteur principal 2^{ème} classe, session 2021, pour les centres de gestion de l'interrégion Est conventionnés pour 123 postes répartis de la manière suivante :

65 postes en externe	36 postes en interne	22 postes en 3 ^{ème} voie
----------------------	----------------------	------------------------------------

Conditions d'inscription :

Externe : être titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation homologuée au niveau 5 (ancien niveau III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

Les pères et mères élevant ou ayant élevé au moins 3 enfants sont dispensés de toute condition de diplôme, ainsi que les sportifs de haut niveau.

Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 09/01/1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 01/01/2021.

Les candidats doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

3^{ème} voie : justifier pendant une durée de 4 ans au d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès au concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter à ce concours.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultané ne seront prises en compte qu'à un seul titre.

Date des épreuves d'admissibilité : 14 octobre 2021

Dates des épreuves d'admission : semaine 4 de l'année 2022.

Retrait des dossiers : du 09/03/2021 au 14/04/2021, préinscription sur le site internet www.cdg25.org

Dépôt des dossiers :

- **sur l'espace sécurisé du candidat** (au format pdf) : date limite de dépôt : **22/04/2021**
- **ou par voie postale** : au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX ; date limite de dépôt : **22/04/2021**, cachet de la poste faisant foi
- **ou sur place pendant les heures d'ouverture de l'établissement (de 09 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30)** : au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX ; date limite de dépôt : **22/04/2021 à 16h30**.

Tout dossier d'inscription adressé au centre de gestion du Doubs qui ne serait que photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté.

Les demandes de modification des coordonnées personnelles sont possibles à tout moment via l'espace sécurisé du candidat, ou par écrit, ou mail à l'adresse suivante concours@cdg25.org

Les dossiers envoyés à une adresse mal libellée, déposés ou postés hors délais (cachet de la poste faisant foi), ou insuffisamment affranchis seront systématiquement refusés.

AUCUNE DEMANDE DE DOSSIER PAR COURRIER OU E.MAIL NE SERA ACCEPTEE